

Département Isère – Canton Le Touvet – Commune de Crolles

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 28 mars 2014

Objet : **ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

L'an deux mil quatorze, le **28 mars**, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 24 mars 2014

**PRESENTS : Mmes. BOUCHAUD, BOUKSARA, BOURDARIAS, CAMPANALE, CHEVROT, DEPETRIS, FAYOLLE, FRAGOLA, GEROMIN, GRANGEAT, GROS, HYVRARD, LAPLANCHE, MORAND, PAIN**  
**MM. BRUNELLO, CROZES, FORT, GAY, GERARDO, GIMBERT, GLOECKLE, LEMONIAS, LE PENDEVEN, LORIMIER, MULLER, PAGES, PEYRONNARD, PIANETTA**

Présents : 29  
 Absents : 0  
 Votants : 29

Mme HYVRARD a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2122-1, L2122-2, L2122-4 et L2122-7 et suivant,

Monsieur le Maire expose que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Les candidats aux fonctions d'adjoints sont donc invités à présenter leurs listes au conseil municipal.

Monsieur le Maire constate que 2 listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire ont été déposées. Mme Anne-Françoise HYVRARD et Monsieur Christophe LEMONIAS ont été désignés en tête de leur liste respective.

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc,

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

A déduire, bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont faits connaître : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- Liste de Mme HYVRARD : 24 (VINGT-QUATRE) voix (en chiffres et lettres)
- 1: Anne-Françoise HYVRARD
- 2: Marc BRUNELLO
- 3: Françoise BOUCHAUD
- 4: Patrick PEYRONNARD
- 5: Françoise CAMPANALE
- 6: Bernard FORT
- 7: Nelly GROS
- 8: Claude GLOECKLE
- Liste de M. LEMONIAS : 5 (CINQ) voix (en chiffres et lettres)
- 1: Christophe LEMONIAS
- 2: Laure FAYOLLE
- 3: Maxime LE PENDEVEN
- 4: Aude PAIN
- 5: Claude MULLER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (VINGT-QUATRE voix POUR et CINQ voix CONTRE) décide d'élire les adjoints cités ci-dessous :

1<sup>ère</sup> adjointe : Anne-Françoise HYVRARD

3<sup>ème</sup> adjointe : Françoise BOUCHAUD

5<sup>ème</sup> adjointe : Françoise CAMPANALE

7<sup>ème</sup> adjointe : Nelly GROS

2<sup>ème</sup> adjoint : Marc BRUNELLO

4<sup>ème</sup> adjoint : Patrick PEYRONNARD

6<sup>ème</sup> adjoint : Bernard FORT

8<sup>ème</sup> adjoint : Claude GLOECKLE

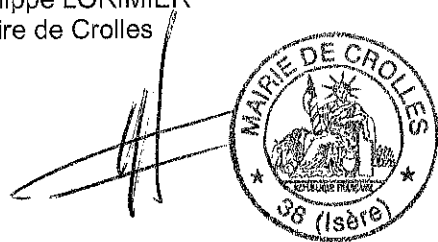
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

Crolles, le 1<sup>er</sup> avril 2014

Philippe LORIMIER

Maire de Crolles



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le ..... de sa notification le ..... et de sa transmission en Préfecture le .....

Pour le Maire, par délégation, Chafika Patel, Directrice Générale des Services.

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.